



## Compagnies aériennes interdites dans l'Union Européenne : nouvelle liste

La Commission Européenne en concertation avec les autorités des Etats membres chargées de la sécurité aérienne, souvenez-vous, avaient interdit l'exploitation dans l'espace aérien aux compagnies aériennes jugées peu sûres dans la mesure où elles continuent à fonctionner dans des conditions situées sous les niveaux de sécurité minimaux.

Deux listes avaient été élaborées dans le but de renforcer la sécurité en Europe : une qui comporte les noms des compagnies aériennes dont l'exploitation est interdite en Europe et l'autre qui énumère les compagnies aériennes dont l'exploitation en Europe n'est autorisée que dans certaines conditions.

La Commission Européenne veille régulièrement à les mettre à jour. Les dernières listes mises à jour au 24 juillet 2008, sont disponibles sur le site de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/transport/air-ban/pdf/list\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transport/air-ban/pdf/list_fr.pdf)